



**Association Nouvelle Catalaunie**  
éditrice du *Petit Catalaunien Illustré*  
**16 rue Robert Binet**  
**51000 Châlons-en-Champagne**

Courriel : [catalaunien@orange.fr](mailto:catalaunien@orange.fr) - site internet : [www.catalaunien.net](http://www.catalaunien.net)

Châlons, le 28 février 2014

## **Courrier électronique**

Aux candidats républicains à la mairie  
(par ordre alphabétique)

**Monsieur Benoist Apparu**  
[contact@jaimechalons.fr](mailto:contact@jaimechalons.fr)

**Monsieur Rudy Namur**  
[rudynamur2014@orange.fr](mailto:rudynamur2014@orange.fr)

**Monsieur Bernard Namura**  
[chalonscitoyen@gmail.com](mailto:chalonscitoyen@gmail.com)

Messieurs,

Le 17 janvier 2014, notre association a tenu une assemblée générale ayant pour thème « *Quel avenir pour la protection du patrimoine à Châlons ?* ». A cette occasion, nos adhérents ont souhaité que nous interroguions les candidats républicains à la mairie de Châlons sur leur projet au regard du patrimoine.

Vous trouverez en conséquence ci-joint un questionnaire relatif à la protection du patrimoine auquel nous vous remercions de bien vouloir nous répondre d'ici au 15 mars 2014. Ses questionnements sont précédés du constat que nous faisons sur chacun des trois thèmes abordés.

Vos réponses, ou non-réponses, seront publiées et analysées dans le numéro 85-1 du *Petit Catalaunien Illustré* que nous adresserons à nos adhérents et abonnés dans la semaine du 17 au 21 mars. Elles seront également mises en ligne sur notre site internet.

Si vous désirez nous commenter vos réponses et/ou y apporter des précisions débordant leur cadre nécessairement synthétique souhaité (1 000 signes maximum par réponse, espaces compris<sup>1</sup>), nous répondrons volontiers à votre invitation.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bruno Malthet,

Président

<sup>1</sup> Pour des raisons de pagination, nous nous réservons la possibilité de synthétiser les réponses qui viendraient à excéder l'espace qui leur est réservé dans ce numéro du *Petit Catalaunien Illustré*.

# Questions aux candidats républicains

## Musées

### 1) notre constat

En 1995, le programme de Bruno Bourg-Broc prévoyait la construction d'un nouveau musée. 19 ans plus tard, le musée municipal, rebaptisé en « Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie », est demeuré in situ. Payant depuis 1996, ce qui a fait chuter considérablement sa fréquentation, il a perdu sa salle d'exposition permanente du rez-de-chaussée. Il ne présente plus toutes les sculptures et les arts et traditions champenois qui s'y trouvaient, l'archéologie du 1<sup>er</sup> étage ainsi qu'une part significative de ses tableaux et œuvres d'art, le tout étant remisé dans des locaux inappropriés à leur conservation. Le musée Schiller et Goethe a fermé ses portes le 31 décembre 2008 et l'étage du musée Garinet se trouve dans un état de délabrement innommable. Le Projet Scientifique et Culturel, élaboré en 2009, qui prévoyait la requalification et mise en réseau des musées de Châlons-en-Champagne, n'a été suivi d'aucune programmation architecturale et muséographique. De plus, le projet de création de nouvelles réserves, pourtant inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, a été abandonné par la ville de Châlons en 2013.

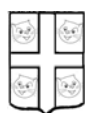
### 2) notre questionnement

**Quel projet muséal mettrez-vous en œuvre au cours du prochain mandat et sur quel site**, sachant que les locaux actuels place Godart pose un réel problème d'accès handicapé, l'étage actuellement occupé se développant sur trois niveaux différents et n'étant desservi par aucun ascenseur ou escalator ?

## Protection du patrimoine

### 1) notre constat

En 1995, le programme de Bruno Bourg-Broc prévoyait de raser l'édicule du centre culturel dont le permis de construire venait d'être annulé et dont le blockhaus de tôle défigure toujours l'îlot de l'Hôtel-de-Ville classé Monument Historique. La concertation, qui prévalait en 1995 dans le cadre d'une commission extra municipale, a totalement disparu et son absence a inévitablement donné lieu à des rapports crispés et conflictuels. En 2001, le nouveau programme municipal prévoyait la restructuration du CHV. Ses pieux de fondation auraient détruit les caves médiévales des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, pourtant inscrites Monuments Historiques, si notre association n'avait pas saisi la justice administrative en 2003 et obtenu gain de cause. Face à la gronde grandissante des associations de protection du patrimoine, dont la nôtre, très remontées par la politique menée de mitage du centre ancien de Châlons, une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a été créée en 2009. Perfectible, elle doit disparaître au plus tard le 14 juillet 2015, la loi laissant la possibilité aux municipalités de la transformer en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Notre association a demandé, sans obtenir la moindre réponse, la mise à l'étude d'un secteur sauvegardé englobant tout ou partie du site inscrit de Châlons.



## 2) notre questionnaire

**2-1 : Transformerez-vous la ZPPAUP en AVAP ?** Si oui, avec quels objectifs, dans quel délai et en prévoyant quelles modalités de concertation ?

**2-2 : Mettrez-vous à l'étude la faisabilité d'un secteur sauvegardé** englobant tout ou partie du site inscrit de Châlons ?

**2-3 : Quelles leçons tirerez-vous de l'absence de concertation** qui a prévalu dans la gestion de dossiers tels que ceux du CHV, du parc des expositions et de la **Haute-Mère-Dieu** ?

**2-4 : quels sont vos grands projets en matière de patrimoine ?**

## Skatepark

### 1) Constat

La pratique du skate en dehors de sites aménagés ne fait pas bon ménage avec la protection du patrimoine. La place de l'Europe en est la parfaite illustration. Elle fut, jusqu'à sa fermeture par le Conseil Général, un haut lieu de cette pratique urbaine. Elle en a perdu la quasi totalité des mosaïques qui composaient son décor. De même, place de la République, la fontaine a perdu ses nez de marche. Pour autant, le skate répond à une réelle attente de la jeunesse et il convient d'y répondre. Aussi, lors du débat organisé par l'Office municipal des sports, chacun de vous s'est-il déclaré favorable à la réalisation d'un « skate park » en des lieux différents à proximité du centre-ville.

### 2) Notre questionnaire :

1) **quel type d'équipement envisagez-vous d'implanter** : modulaire ou intégré ? Avec quel type de matériaux ? Sur quelle surface en m<sup>2</sup> ? A quel endroit ?

2) **comment comptez-vous entourer et encadrer** cette pratique de façon à ce qu'elle soit tout à la fois une détente ou un sport de compétition pour ses adeptes et un lieu sécurisé de spectacle urbain et de convivialité pour les Châlonnais(es) sans porter atteinte à leur cadre de vie ?

**3) question spécifique à M. Apparu** : votre projet prévoit d'implanter un skatepark au grand jard, lequel est un **site classé** (arrêté du 27 septembre 1929). Il s'agit de ce fait d'un site reconnu nationalement comme étant un espace remarquable dont le caractère historique et pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

**Comment comptez-vous concilier la transformation d'un ou plusieurs de ses bassins en piste de skate avec la réglementation, la protection et la conservation de ce site classé qui, depuis des siècles, est un lieu de promenade très prisé des Châlonnais ?**

